

Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	29 (1982)
Heft:	3
Artikel:	Instruction des états-majors : un exercice de la protection civile de Bienne
Autor:	Reist, Franz
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-367006

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instruction des états-majors

Un exercice de la protection civile de Bienne

Franz Reist, chef local de Bienne

Introduction

En considérant l'évolution historique de la protection civile, force est de constater que les domaines du sauvetage et de l'assistance figuraient au début au premier plan. C'est pourquoi l'instruction des formations de pionniers, de lutte contre le feu et sanitaires ne commença qu'ultérieurement. C'est seulement plus tard que suivit l'instruction des autres services. Par la conception de la protection civile 71, l'accent principal fut mis sur l'occupation préventive des abris par la population, c'est-à-dire que dans le domaine des tâches de direction des états-majors, toute l'organisation des préparatifs en vue de l'occupation des abris devait être garantie afin de ne pas connaître de pareils problèmes dans une phase de sauvetage et d'assistance.

Quand il est question de l'instruction des états-majors, il faudrait donc

d'abord contrôler si la mise sur pied de la protection civile est garantie et si chaque service au sein de l'état-major est au courant des mesures qui doivent être exécutées dans sa sphère d'activité.

Il est inutile de s'adonner à l'étude de «simulacres de guerre» tant que le fonctionnement de la mise sur pied de la protection civile n'est pas entièrement assuré. En raison de ces réflexions, l'Organisation de protection civile de Bienne a porté un effort particulier, en ce qui concerne l'instruction des états-majors, tout d'abord sur l'activité dans un cas de mise sur pied de l'échelon de préparation de la protection civile 2 «Planification finale» et de l'EPPC 3 «Exécution des préparatifs essentiels permettant d'assurer la mise sur pied générale».

Afin de pouvoir confronter un organisme local de protection avec les tâches relatives aux autres exercices,

les conditions-types suivantes devraient être remplies:

- Planification générale de la protection civile achevée.
- Plan d'attribution terminé ou du moins en travail.

Situation initiale

Dégradation soudaine de la situation politico-militaire en Europe. Préparation de la protection de la neutralité par le Conseil fédéral, déclenchement de l'EPPC 2 (chiffre-code 222). Pour décréter l'EPPC 3 (chiffre-code 333) et d'autres mises sur pied partielles de la protection civile, il faut compter de 4 à 6 jours.

But

- Planification de l'état de préparation opérationnel en l'espace de 10 jours après le déclenchement de l'EPPC 2 par le Conseil fédéral;
- Elaboration des mesures qui doivent être préparées dans les différents services par la direction locale et les états-majors de secteur pendant les EPPC 2 et 3 ainsi que les mesures qui s'imposent ultérieurement.



Organisation, déroulement de l'exercice
état-major dir L, états-majors secteurs 1-3

Participants à l'exercice:
Déroulement dans le temps

	Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi			
	08	12	16	20	08	12	16	20	08	12	16	20	08	12	16	20
Dir ex																
EM dir L																CS à d EM de secteur
Dir sect																
EM dir sect																
S rav																

Missions

Etat-major de la direction locale

- planifie toutes les mesures indispensables à l'exécution des activités des états-majors et directions subordonnés pendant les EPPC 2 et 3;
- se tient à la disposition des états-majors de sect pour les conseiller et les aider lors de leurs mesures de planification;
- prépare toutes les mesures à prendre dans le domaine des réquisitions pour les constructions, le matériel, les prestations de service civiles, etc., en forme de propositions à l'intention de la direction locale;
- contrôle sur l'ordre de la direction locale des travaux techniques des CS dans les états-majors de secteur;
- dirige l'appréciation et requiert la poursuite de l'élaboration des mesures.

Etats-majors de secteur

- élaborent à leur échelon l'achèvement des mesures de planification pendant l'EPPC 2 et l'exécution des préparatifs durant l'EPPC 3;
- organisent les missions destinées aux directions subordonnées et aux formations;
- préparent les programmes nécessaires, les estimations pour les besoins en personnel, matériel supplémentaire, demande en vue des prestations civiles pour les installations et le matériel qui manquent encore.

Missions aux différents groupes de service

Service de renseignements

- mise à jour de la Planification générale de la protection civile
- vérification de l'ordre permanent pour le service de renseignements
- contrôle du plan de recherche de renseignements

Service de transmission

- mise à jour de la documentation de transmission pour l'intervention
- préparation de l'ordre permanent pour le service de transmission
- contrôle du plan de transmission

Organisme d'abri

- mise à jour et adaptation du Plan d'attribution
- préparation de l'évacuation des asiles, hôpitaux ayant un nombre insuffisant de places protégées
- préparation de l'occupation d'abri
 - information à la population
 - attribution des abris
 - préparation, aménagement des abris
- préparation de la remise du matériel de la protection civile (masques de protection, toilettes de secours, autres équipements)
- préparation de la distribution des aliments de survie
- préparation de l'intervention éventuelle de patrouilles sanitaires des sociétés de samaritains dans les grands abris (plan de répartition)

Organisme de protection d'établissement

- état des constructions (conditions des abris)
- matériel, équipement
- préparation du déroulement du travail lors d'une mise sur pied en cas de situation de crise grave, à l'intérieur de l'établissement
- préparation des listes de réquisitions pour les organismes de protection d'établissement (actuellement équipement minimum composé de matériel de la protection civile)

Service de pionniers et de lutte contre le feu

- préparation pour la prise en charge des sapeurs-pompiers de paix, directives relatives à l'intervention du détachement des premiers secours
- préparation de l'aménagement des constructions de fortune
- contrôle du plan concernant l'alimentation en eau d'extinction
- planification de l'attribution des bases pour le matériel (chantiers d'entreprises de construction)
- préparation de construction de pro-

tection destinées à protéger les infrastructures vitales à l'air libre très menacées

- élaboration des mesures relatives au comportement en vue de l'activité des entreprises publiques et exploitations dans des situations extraordinaires

Service de protection AC

- information sur la recherche de renseignements lors de dangers A et C (points de contact pour les renseignements: offices civils, S ter, etc.)
- préparatifs généraux d'intervention pour le contrôle de la radioactivité (cas de menace supposé)
- élaboration des règles relatives au comportement de la population dans l'abri lors de dangers A et C (abris dépourvus de ventilation)
- préparation de la distribution des masques de protection dans les abris en collaboration avec l'organisme d'abris
- préparation du programme de transition pour les détecteurs A sur les nouveaux appareils de détection A 73 et Adetox

Service de surveillance

- préparation de missions pour le S surv en vue de renforcement de la police municipale pour des tâches auxiliaires

Service sanitaire

- planification de l'admission de patients provenant d'hôpitaux et d'asiles dans des PSS lors de l'ordre d'occupation des abris en collaboration avec l'organisme d'abri
- préparation du plan de réquisition pour compléter l'installation sanitaire et le matériel sanitaire auprès de fournisseurs civils
- préparation de la mise en service des PSS et aménagement des po san dans les constructions de fortune

Ravitaillement

- préparation et estimation des besoins quotidiens pendant les EPPC 2 et 3 ainsi que lors du déclenchement de la mise sur pied générale
- établissement d'un plan de distribution préventif
- accord avec l'économie de guerre pour l'attribution des bases

Service des transports

- prise de contact avec l'Office fédéral des transports en vue d'obtenir des renseignements au sujet des mesures prévues pour les transports
- établissement de directives concernant la réquisition préventive de véhicules jusqu'à ce que le plan de réquisition officiel de l'Office fédéral des transports soit en vigueur

Service technique

- préparation de la mise en service des constructions de protection civile
- préparation de la décentralisation de l'équipement et du matériel en collaboration avec le CS S mat

Service du matériel

- aperçu de l'inventaire du matériel de la protection civile livré
 - état réel
 - matériel manquant: livraison de l'OFPC prévue
 - matériel manquant: pas de livraison de l'OFPC prévue, acquisition par voie de réquisition

Expériences, appréciations et résultats

L'exercice avait lieu en novembre 1981. Déjà en juin, toutes les directions et chefs de service avaient été informés, par des rapports, sur les buts de l'exercice et son déroulement. En même temps ils recevaient par écrit les documents de l'exercice, de sorte que chaque service avait assez de temps devant lui pour se mettre au courant de sa mission.

Le déroulement de l'exercice a été conforme aux conceptions et à l'attente de la direction. Au cours de rapports d'état-major réguliers (c'est-à-dire toujours en fin de demi-jour-

née), l'état d'avancement des travaux pouvait être contrôlé par la direction de l'exercice, ce qui permettait de s'entendre ou de donner des directives pour l'étude d'autres problèmes.

Une première analyse de la «préparation en vue de l'intervention» a confirmé ce qu'on savait généralement déjà, à savoir que différentes installations et équipements dont l'obtention est prévue par l'OFPC se feraient encore longtemps attendre.

Par conséquent, il a fallu se référer avec fermeté aux directives figurant dans les documents de l'exercice, selon lesquelles il s'agit non seulement de constater les lacunes dans l'équipement ou dans les installations, mais aussi de proposer simultanément des possibilités de solution afin de combler les manques par des acquisitions privées (réquisitions), etc. En outre, il a fallu établir des plans de «bases» où figurent les firmes (civiles) sur lesquelles l'on peut s'appuyer actuellement, par exemple des entreprises de construction pour les engins du SPLCF, des pharmacies pour l'équipement médicamenteux, etc.

Suite

L'exercice a donné un aperçu réel de l'état de préparation actuel des effec-

tifs, de leur instruction, des installations disponibles et du matériel.

Les documents relatifs à la mise sur pied doivent être terminés dans une année, c'est-à-dire qu'entre-temps chaque service, lors des prestations de service supplémentaires, met à jour ses «questions pendantes» dans le but d'assurer la préparation en vue de l'intervention, dans le pire des cas, en l'espace de 10 jours.

Réflexions finales

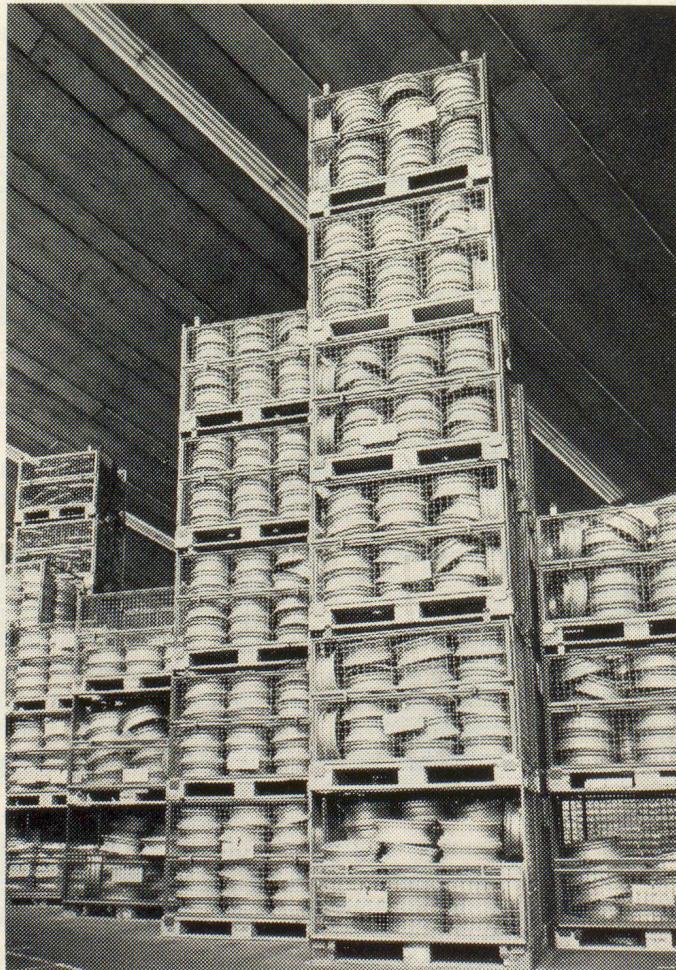
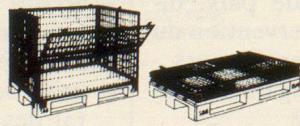
Les préparatifs pour l'exécution de la mise sur pied de la protection civile sont plus vastes que l'on ne l'imagine communément. L'ensemble des participants furent surtout contents du fait qu'avant tout la base, c'est-à-dire la mise sur pied avec ses importantes mesures d'organisation, a été assurée en remplacement des «simulacres de guerre».

C'était impressionnant de voir avec quel engagement tous ont pris à cœur leur tâche et se sont déclarés aussi prêts à poursuivre dans les prochains mois l'étude des problèmes qui leur ont été attribués.

Le but fixé, à savoir atteindre un état de préparation opérationnel dans les 10 jours, apparaît aujourd'hui réalisable.

Sicher hinter Gittern!

Kleinere, zerbrechliche oder schlecht stapelbare Artikel steckt man am besten hinter Gitter. Genau gesagt: in DRAWAG-Gitteraufsetzrahmen. So reisen die Produkte vom Hersteller bis zum Konsumenten sicher und geschützt. Überall stapelbar, immer transportbereit (ohne Umbeigen und Umladen) und jederzeit gut ersichtlich.



DRAWAG

DRAWAG AG, 8105 Regensdorf, Tel. 01 840 20 40.